

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 23 avril 2024

**modifiant l'arrêté du 2 mai 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée
du comité social d'administration unique d'administration centrale
des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2411611A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux
d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités
sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements
publics, notamment son article 1^{er} et son annexe I ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité
social d'administration unique d'administration centrale des ministères économiques et
financiers ;

Vu le courrier électronique du 4 avril 2024 de la secrétaire générale du SPACEFF-CFDT,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'annexe de l'arrêté du 2 mai 2023 susvisé est ainsi modifiée, en ce qui concerne le syndicat CFDT Centrale des ministères économiques et financiers (Confédération française démocratique du travail) :

- *Mme NIED Laurence est nommée représentante suppléante à la place de Mme PAPASTEPHANAKIS Galatia*

Article 2

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 avril 2024

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général adjoint,

Arnaud Jullian